



# GRAINE



afdi



## Les Objectifs de Développement Durable ; un monde à deux vitesses

Lettre bimestrielle n°5

# 1. Genèse et évolution des Objectifs de Développement Durable<sup>1</sup>



Les Objectifs de Développement Durable (ODD) s'inscrivent dans une trajectoire historique marquée par la construction progressive d'un cadre multilatéral intégrant développement, justice sociale et environnement. Leur adoption en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies représente un tournant majeur vers une gouvernance mondiale fondée sur l'universalité, la transversalité et la durabilité. Cette reconnaissance formelle est le résultat d'une succession de processus politiques et diplomatiques étalés sur plusieurs décennies.



Dès les années 1960, les politiques de développement deviennent centrales au sein des relations internationales, sous l'impulsion des dynamiques de décolonisation. La création du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 1965, ainsi que celle de l'Association internationale de développement (AID) par la Banque mondiale, témoigne d'une volonté de structurer l'appui aux États nouvellement indépendants, à travers des mécanismes institutionnels de coopération.

En parallèle, les préoccupations environnementales émergent à la suite de catastrophes industrielles majeures telles que l'intoxication au mercure de Minamata au Japon ou la marée noire du Torrey Canyon au Royaume-Uni. Le Sommet des Nations Unies sur l'environnement humain, organisé à Stockholm en 1972, marque une étape fondatrice en consacrant l'interdépendance entre dégradation écologique et vulnérabilités sociales. Cette rencontre internationale aboutit à la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ), établissant ainsi les bases d'une approche intégrée du développement.<sup>2</sup>



Une évolution des paradigmes survient en 1987 avec la publication du rapport Brundtland par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMDE). Ce document fondateur introduit la notion de développement durable, définie comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».<sup>3</sup> En articulant impératifs économiques, équité sociale et dimensions écologiques, cette approche inspire durablement les politiques internationales et les stratégies nationales.

À partir de l'an 2000, un premier cadre opérationnel est mis en place avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui traduisent la volonté de répondre collectivement aux urgences du développement humain. Huit objectifs structurent ce dispositif, dont la réduction de l'extrême pauvreté, la lutte contre la faim, l'accès universel à l'éducation primaire, la promotion de l'égalité des sexes, la santé maternelle et infantile, et la lutte contre les grandes pandémies. Si les OMD ont été critiqués pour leur approche centrée sur les pays du Sud et peu sensible aux interdépendances environnementales, ils ont néanmoins permis des avancées notables.<sup>4</sup> Le taux mondial d'extrême pauvreté est passé de 36 % en 1990 à environ 10 % en 2015, et la mortalité des enfants de moins de cinq ans a reculé de plus de moitié au cours de la même période (Banque mondiale, 2023 ; Nations Unies, 2015).

À la suite du Sommet Rio+20, tenu en 2012, la communauté internationale exprime la nécessité d'un nouveau cadre global, à la fois plus inclusif, universel et ancré dans les trois dimensions du développement durable. La déclaration finale, intitulée *L'avenir que nous voulons*, pose les fondements d'un agenda transformationnel : les ODD sont élaborés dans cette dynamique et formellement adoptés en 2015, dans le cadre de l'Agenda 2030.<sup>5</sup>

Ce cadre stratégique repose sur 17 objectifs et 169 cibles, conçus pour être mis en œuvre par tous les États, indépendamment de leur niveau de développement. Contrairement aux OMD, les ODD adoptent une approche systémique qui postule l'interdépendance des dimensions économiques, sociales et environnementales. Les enjeux liés à la pauvreté (ODD 1), à la sécurité alimentaire (ODD 2), à l'égalité entre les sexes (ODD 5) ou à l'accès à l'eau (ODD 6) sont intrinsèquement liés à ceux relatifs à la préservation des écosystèmes (ODD 13 à 15) et à la gouvernance inclusive (ODD 10 et 16). L'Agenda 2030 ambitionne ainsi de restructurer les modèles de développement sur la base de la cohérence et de la durabilité à long terme.

<sup>1</sup> Programme des Nations Unies pour le développement. Objectifs de développement durable. Historique. UNDP

<sup>2</sup> Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). (2018). Présentation, origines et principes de l'Agenda 2030

<sup>3</sup> Commission mondiale sur l'environnement et le développement. (1987). Notre avenir à tous (Rapport Brundtland)

<sup>4</sup> Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? Article publié en 2014 dans *Ecologie industrielle, économie de la fonctionnalité*, Vol. 4, n°3. *Ecologie industrielle, économie de la fonctionnalité*, Vol. 5, n°1. Revue et révision 2024

<sup>5</sup> *L'avenir que nous voulons* » Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio de Janeiro, Brésil, 20-22 juin 2012

À mi-parcours, le constat dressé par les institutions internationales reste cependant préoccupant. Le Rapport des Nations Unies sur les objectifs de développement durable 2023 indique que « plus de 50 % des cibles accusent des retards importants ou sont en stagnation ; pour 30 %, la situation régresse ». Cette dynamique est le résultat d'un enchaînement de crises systémiques : chocs pandémiques, tensions géopolitiques, dégradation accélérée des écosystèmes, hausse des inégalités et vulnérabilités macroéconomiques accrues. « Les pays en développement paient le prix fort de notre incapacité collective à investir dans les ODD. » (António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies).<sup>6</sup>

A cet égard, les ODD conservent leur rôle de référence commune. Ils représentent, selon les termes du Secrétaire général de l'ONU, « la feuille de route admise par tous pour combler les fossés économiques et géopolitiques, restaurer la confiance et reconstruire la solidarité ». Leur portée normative et leur cadre structurant nécessitent toutefois un renforcement des capacités de mise en œuvre, une adaptation des instruments de suivi, et une réforme en profondeur de la gouvernance financière et institutionnelle à l'échelle mondiale.

**À la fois héritiers des OMD et reflets des aspirations contemporaines, les ODD symbolisent un changement de paradigme. Ils ne constituent pas une fin en soi, mais un levier puissant pour repenser les modèles de production, de consommation et de gouvernance à l'échelle mondiale. Leur mise en œuvre exige une volonté politique forte, une mobilisation des ressources cohérente, et une participation active des communautés rurales.**

## 2. Hiérarchisation des ODD : des divergences Nord/Sud



La mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) met en évidence des divergences marquées dans la hiérarchisation des priorités entre les pays à revenu élevé et ceux à revenu faible ou intermédiaire. Ces différences s'expliquent par la nature contrastée des défis auxquels ces groupes de pays sont confrontés. Les premiers disposent de capacités institutionnelles consolidées et d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire, tandis que les seconds font face à des besoins fondamentaux persistants, aggravés par des vulnérabilités multiples.

Dans les pays du Nord, les politiques publiques tendent à privilégier les enjeux liés à la soutenabilité environnementale et à la transformation des modes de consommation et de production. L'Objectif de développement durable n°13 (lutte contre les changements climatiques) et l'ODD n°12 (consommation et production responsables) figurent parmi les axes d'intervention les plus visibles. Cette orientation est facilitée par la couverture généralisée des services de base – éducation, santé, infrastructures, sécurité sociale – qui permet d'engager des politiques à plus long terme.<sup>7</sup>

Les pays du Sud continuent de faire face à des besoins fondamentaux majeurs tels que la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable, les services de santé, l'éducation et la protection sociale. Le Rapport de Nations Unies sur les objectifs de développement durable 2023 met en lumière leur vulnérabilité face à une accumulation de crises : pandémie de COVID-19, dérèglements climatiques, instabilité des marchés énergétiques et alimentaires. Cette fragilité a été accentuée par une réduction des aides publiques au développement, limitant leur capacité à mobiliser les ressources indispensables à la mise en œuvre des ODD.

Leurs marges de manœuvre économiques s'avèrent étroites. L'endettement atteint des niveaux alarmants, tandis que les conditions de financement international restent défavorables : les taux d'intérêt imposés aux pays en développement sont parfois jusqu'à huit fois plus élevés que ceux pratiqués dans les pays industrialisés. « Un pays en développement sur trois risque aujourd'hui de ne pas pouvoir rembourser sa dette » selon António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, compromettant gravement les perspectives de stabilité et d'investissement à long terme.<sup>8</sup>

Cette asymétrie dans l'accès au financement compromet la possibilité, pour ces pays, d'investir durablement dans la réalisation des ODD. Par exemple, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) estime à 15 milliards de dollars par an le coût de l'adaptation climatique nécessaire pour l'Afrique. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) rapporte qu'en cinq ans, certaines exploitations agricoles ayant adopté des pratiques agroécologiques dans les pays du Sud ont enregistré une hausse moyenne de 20 % de leur productivité. Ces résultats alimentent les arguments en faveur d'un soutien renforcé et ciblé, aligné sur les priorités locales et tenant compte de la diversité des contextes territoriaux.

<sup>6</sup> Nations Unies. (2023). Rapport sur les objectifs de développement durable 2023 : Édition spéciale – Vers un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète. Organisation des Nations Unies

<sup>7</sup> Mélonio, T., & Tremel, L. (2021, juillet). Climat, biodiversité, inégalités... comment remettre les ODD sur les rails ? (Policy Paper n°7). Agence française de développement (AFD)

<sup>8</sup> Idem<sup>6</sup>

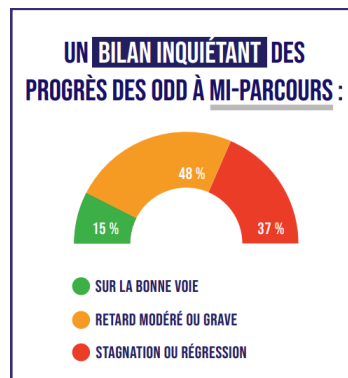
Néanmoins, les déséquilibres persistent en matière de coopération internationale. L'aide publique au développement (APD), bien qu'au cœur des engagements multilatéraux depuis plusieurs décennies, demeure largement inférieure à l'objectif fixé de 0,7 % du revenu national brut des pays donateurs. Selon les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ce taux atteignait seulement 0,33 % en moyenne en 2022. De nombreux pays à revenu intermédiaire vulnérables continuent d'être exclus des dispositifs d'allègement de la dette ou de financement à conditions préférentielles, en dépit de leur forte exposition aux risques systémiques.<sup>9</sup>

Afin de répondre à ces déséquilibres structurels, l'Organisation des Nations Unies a présenté en 2023 un Plan de relance des ODD, structuré autour de trois piliers : la mobilisation de financements massifs pour le développement, notamment par une transformation du modèle économique des banques multilatérales de développement ; la mise en place de mécanismes de restructuration de la dette, permettant le passage à des instruments de financement plus soutenables ; l'élargissement des dispositifs de financement d'urgence pour les pays en situation critique. Ce plan vise à créer les conditions d'une relance équitable, tout en soutenant les trajectoires différenciées des pays vers l'Agenda 2030.<sup>10</sup>

Au-delà des politiques publiques, une diversité d'acteurs non étatiques contribue à la mise en œuvre concrète des ODD. Il s'agit notamment d'organisations paysannes, d'organisations non gouvernementales (ONG) de développement, de plateformes multi-acteurs, ainsi que de réseaux communautaires. Ces acteurs sont engagés dans des actions de terrain, de formation, de recherche participative, de plaidoyer politique et de structuration des filières agricoles et alimentaires. Ils jouent un rôle essentiel dans l'appropriation des ODD par les populations rurales, en adaptant les priorités globales aux enjeux spécifiques des territoires.

Leurs interventions portent notamment sur l'accès sécurisé au foncier, la maîtrise des moyens de production et de transformation, le renforcement des capacités techniques, la reconnaissance du rôle des femmes dans l'économie rurale et la mobilisation de financements adaptés. Forts de leur connaissance approfondie des dynamiques locales, ces acteurs participent à l'élaboration de solutions intégrées, cohérentes avec les réalités rurales. Ils contribuent ainsi à créer des passerelles entre les politiques nationales et les aspirations des communautés, en consolidant les conditions d'une transition durable ancrée dans les territoires.

**L'analyse différenciée des ODD selon les réalités Nord/Sud souligne la pluralité des priorités sans pour autant dissocier les responsabilités. Si les pays du Sud accordent une attention particulière aux enjeux de pauvreté et de souveraineté alimentaire, ils n'en sont pas moins engagés dans les transitions écologiques, dans des formes adaptées à leurs réalités. À l'échelle mondiale, les efforts menés localement, quels qu'en soient les leviers, participent collectivement à la transformation des modèles de développement.**



Rapport sur les objectifs de développement durable<sup>11</sup>

### 3. Suivi des ODD : indicateurs, initiatives privées et enjeux de redevabilité



L'évaluation des Objectifs de Développement Durable repose sur un dispositif structuré d'indicateurs quantitatifs, conçu pour traduire des engagements globaux en données mesurables. Le cadre de suivi, validé par la Commission de statistique des Nations Unies, comprend aujourd'hui 231 indicateurs mondiaux – soit 62 de plus qu'en 2016 – couvrant les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Ces indicateurs, alimentés par des institutions spécialisées telles que la FAO, le PNUD ou l'UNESCO, orientent la planification publique, structurent les arbitrages budgétaires et nourrissent le dialogue entre gouvernements, les bailleurs de fonds et la société civile.<sup>12</sup>

D'importants écarts persistent entre les régions en matière de suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD). L'existence d'indicateurs redondants ou peu adaptés à certaines réalités territoriales limite leur appropriation par les acteurs de terrain. Afin de pallier ces insuffisances, des méthodologies complémentaires ont été développées, associant enquêtes participatives, géolocalisation, observations communautaires et imagerie satellitaire. Portés par des ONG et des instituts de recherche, ces outils permettent de documenter plus finement les dynamiques agricoles, l'accès aux services essentiels et l'évolution des écosystèmes.

<sup>9</sup> Nations Unies. (2023). Rapport sur les objectifs de développement durable 2023 : Édition spéciale – Vers un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète. Organisation des Nations Unies

<sup>10</sup> Idem<sup>9</sup>

<sup>11</sup> Idem<sup>9</sup>

<sup>12</sup> Ministère de la Transition écologique. (2021, juillet). Panorama & analyse comparative des méthodes d'évaluation des ODD

Cependant, les dispositifs existants nécessitent des ajustements réguliers pour intégrer les impacts croisés des crises sanitaires, géopolitiques et environnementales. Dans cette perspective, de nouveaux indicateurs ont été introduits pour évaluer, notamment, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la résilience des systèmes de santé et les pertes d'apprentissage scolaire. La faiblesse persistante des systèmes statistiques nationaux, en particulier dans les pays vulnérables, continue néanmoins de limiter la capacité d'ajustement et d'orientation stratégique des politiques publiques. Sans bases de données solides, la définition de réponses adaptées demeure compromise.

Parallèlement aux efforts institutionnels, le suivi des Objectifs de Développement Durable repose également sur la mobilisation des acteurs économiques. Le rôle du secteur privé s'avère essentiel pour renforcer la qualité des données disponibles, améliorer la transparence et accélérer l'appropriation des objectifs. Dans cette dynamique, le Pacte Mondial des Nations Unies s'impose comme un levier majeur de mobilisation et de redevabilité collective.<sup>13</sup>

Créé en 2000 à l'initiative de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, et décliné en France depuis 2003, le Pacte Mondial constitue un appel aux entreprises du monde entier à aligner leurs opérations et stratégies sur dix principes universels relatifs aux droits de l'Homme, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. L'initiative vise à accompagner et soutenir le secteur privé dans la promotion des objectifs et des valeurs des Nations Unies, à travers des pratiques commerciales responsables et durables.<sup>14</sup>

Fort du soutien des 193 États membres de l'ONU et de la participation de plus de 20 000 entreprises réparties dans 160 pays, le Pacte Mondial représente aujourd'hui la plus vaste initiative mondiale en matière de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Concrètement, les entreprises signataires sont invitées à structurer leurs actions en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable et à publier annuellement une Communication sur le Progrès (CoP). Cette exigence contribue à la standardisation des pratiques de suivi et vise à combler le déficit de données souligné par le Rapport mondial sur les ODD 2023, en renforçant la transparence et la traçabilité des engagements pris par le secteur privé.

L'importance de cet engagement est bien résumée par Niels Pedersen, Délégué général du Pacte Mondial - Réseau France, qui rappelle : « *La qualité des données et la transparence des engagements sont aujourd'hui au cœur de la crédibilité des contributions au développement durable* ». <sup>15</sup>

Dans cette perspective, le Pacte Mondial met l'accent sur des priorités clés telles que l'action climatique, l'égalité de genre, l'accès à l'eau, la finance responsable ou encore le salaire décent. En favorisant une dynamique de redevabilité renforcée, il illustre que le suivi des ODD ne saurait se réduire à un exercice technique : il conditionne la crédibilité des politiques publiques, l'efficacité des stratégies d'impact et, in fine, la capacité collective à atteindre les ambitions de l'Agenda 2030.

**La mesure des ODD ne se résume pas à un exercice technique. Elle conditionne la qualité du pilotage des politiques publiques, la coordination des acteurs et la redevabilité à tous les niveaux. Dans le secteur agricole, où les transformations doivent concilier productivité et durabilité, des systèmes de suivi robustes, participatifs et contextuels sont indispensables pour faire progresser des objectifs interdépendants.**



## 4. État des lieux : réalisations, défis financiers et recouvrements d'objectifs



À mi-parcours de l'Agenda 2030, les avancées vers les ODD progressent à des rythmes différenciés. L'Objectif 2, qui vise à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable, présente une évolution préoccupante. Après plusieurs décennies de diminution les estimations conjointes des Nations Unies, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM), environ 735 millions de personnes étaient en situation de sous-alimentation en 2022, représentant 9,2 % de la population mondiale. En comparaison, cette proportion s'élevait à 7,9 % en 2017, soit 572 millions de personnes à l'époque. Cette augmentation s'observe en dépit de la croissance démographique mondiale, et traduit un ralentissement, voire une inversion, des progrès précédemment enregistrés en matière de sécurité alimentaire.<sup>16</sup>

<sup>13</sup> Mélonio, T., & Tremel, L. (2021, juillet). Climat, biodiversité, inégalités... comment remettre les ODD sur les rails ? (Policy Paper n°7). Agence française de développement (AFD)

<sup>14</sup> Pacte mondial de l'ONU - Réseau France. (2024). Rapport annuel 2023 - Pacte mondial Réseau France

<sup>15</sup> Le Pacte mondial de l'ONU - Réseau France & Comité 21. (2025, 1er avril). Le Pacte Mondial de l'ONU - Réseau France et le Comité 21 s'allient pour accélérer la transition des entreprises dans les territoires [Communiqué de presse]

<sup>16</sup> Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). (2025, février). Indicateurs pour le suivi national des objectifs de développement durable : 17 objectifs de développement durable

Cette évolution défavorable ne se limite pas à l'alimentation. L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base reste un défi majeur dans de nombreuses régions. En Afrique subsaharienne, près de 400 millions de personnes n'avaient pas accès à une source d'eau potable gérée en toute sécurité en 2022, selon les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Les résultats de l'objectif 8, travail décent et croissance économique, montrent qu'environ 60 % de la main-d'œuvre mondiale, soit près de 2 milliards de personnes, exerçaient une activité dans le secteur informel, souvent sans protection sociale ni sécurité de l'emploi. Cette situation est particulièrement marquée dans les zones rurales, où plus des trois quarts des emplois sont informels.<sup>16</sup>

La mise en œuvre des ODD se heurte à plusieurs types de contraintes. L'insuffisance des ressources financières mobilisées constitue l'un des facteurs récurrents limitant l'ampleur et la continuité des actions. Dans de nombreux États, la gestion des priorités à court terme, les obligations liées à la dette et les pressions budgétaires laissent peu de marge pour des investissements structurants alignés avec une vision de long terme. Par ailleurs, la coordination interinstitutionnelle et la planification multi-sectorielle rencontrent encore des obstacles, réduisant l'efficacité des politiques publiques et la cohérence des actions engagées.<sup>17</sup>



Les changements économiques récents ont par ailleurs modifié certains paramètres d'intervention. Les tensions géopolitiques, les fluctuations des prix mondiaux, les crises sanitaires et les interruptions logistiques ont affecté les chaînes d'approvisionnement, les marchés agricoles et les flux commerciaux. Ces changements ont influencé l'accessibilité des ressources productives et alimentaires pour de nombreuses populations rurales et urbaines. Plusieurs catégories d'acteurs – notamment les exploitants familiaux, les jeunes, les femmes et les travailleurs informels – ont été particulièrement exposés à ces variations.

Dans ce cadre, une lecture intégrée des ODD s'avère essentielle. Les progrès réalisés sur un objectif donné peuvent favoriser ou accélérer ceux des autres. Par exemple, l'amélioration de la sécurité alimentaire (ODD 2) soutient la réduction de la pauvreté (ODD 1), renforce l'inclusion économique (ODD 8), contribue à la stabilité sociale (ODD 10) et accompagne les stratégies de résilience climatique (ODD 13). De même, les politiques en faveur de l'éducation (ODD 4), de l'égalité entre les sexes (ODD 5) ou de la gestion des ressources naturelles (ODD 6, 15) participent aux transformations nécessaires dans les secteurs productifs, en particulier dans les zones rurales.

La concrétisation de ces interconnexions requiert toutefois des conditions favorables. La mobilisation de partenariats durables, l'adaptation des politiques publiques aux spécificités territoriales, le développement de capacités techniques et la disponibilité de données désagrégées constituent des leviers importants. De nombreuses initiatives portées par les collectivités, les institutions publiques, les organisations paysannes, la recherche et la société civile démontrent qu'il existe des solutions adaptées, capables de concilier performance économique, inclusion sociale et durabilité environnementale.

L'avancement global de l'Agenda 2030 dépendra de la capacité des différents acteurs à renforcer les synergies entre objectifs, à mobiliser des ressources à la hauteur des ambitions fixées et à maintenir un cadre d'action cohérent et adapté à la diversité des réalités locales.<sup>18</sup>



**Les contraintes financières soulignent la difficulté à concilier des priorités étroitement liées. Les ODD ne peuvent être atteints isolément : les efforts déployés pour améliorer la sécurité alimentaire (ODD 2) contribuent à réduire la pauvreté (ODD 1) et à renforcer la résilience climatique (ODD 13). Néanmoins, l'insuffisance des ressources disponibles freine la mise en œuvre d'approches intégrées, pourtant indispensables à la transformation durable des chaînes de valeur agricoles.**

<sup>17</sup> Pacte mondial de l'ONU - Réseau France. (2024). Rapport annuel 2023 - Pacte mondial Réseau France

<sup>18</sup> Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? Article publié en 2014 dans *Ecologie industrielle, économie de la fonctionnalité*, Vol. 4, n°3]. *Ecologie industrielle, économie de la fonctionnalité*, Vol. 5, n°1. Revue et révision 2024

<sup>19</sup> ONU Info. (2023, septembre). La coopération Sud-Sud est essentielle pour la réalisation des Objectifs de développement durable [Série d'articles]. *L'actualité mondiale : Un regard humain*. Nations Unies

## 5. Perspectives : repenser les règles du développement international



À l'approche de l'échéance de 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD), les dynamiques observées révèlent des limites dans leur capacité à répondre aux besoins différenciés des pays et à corriger les déséquilibres structurels du système international. De nombreuses voix, notamment au sein des pays du Sud, appellent à une révision en profondeur des mécanismes de gouvernance, de financement et de définition des priorités.

Ces demandes portent sur plusieurs aspects : la reconnaissance des trajectoires de développement asymétrique, la prise en compte des savoirs et des systèmes de valeurs locaux, ainsi que la révision des rapports de pouvoir dans les instances internationales. Plusieurs analyses mettent en évidence le caractère encore inégale des relations Nord-Sud, qui continuent de s'appuyer sur des schémas hérités, peu remis en question par les cadres normatifs actuels. Nonobstant les ambitions de coopération portées par l'Agenda 2030 ainsi que les modalités de participation restent largement structurées par les logiques des pays les plus influents sur le plan économique.<sup>19</sup>

Dans ce contexte, l'idée d'un nouveau « *Bretton Woods* » est de plus en plus évoquée. Cette expression fait référence à la conférence monétaire et financière internationale tenue en 1944, aux États-Unis, qui avait abouti à la création des grandes institutions de gouvernance économique mondiale : le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. À l'époque, il s'agissait de stabiliser les monnaies, de reconstruire les économies après la Seconde Guerre mondiale et de promouvoir le commerce international. Aujourd'hui, cette proposition implique la restructuration de ce système, afin qu'il réponde mieux aux enjeux contemporains de justice sociale, de soutenabilité écologique et de réduction des inégalités mondiales. Un tel changement viserait à rendre la gouvernance économique plus inclusive, à avoir une vraie représentation des pays du Sud dans les processus décisionnels, et à réviser les modalités d'allocation des ressources financières, en adaptant les règles du commerce et des investissements aux exigences du développement durable. Il s'agirait également de reconnaître la pluralité des conceptions du bien-être, de la prospérité et de la transition.<sup>20</sup>



Parallèlement, des approches critiques invitent à repenser les fondements mêmes du développement. Elles soulignent les limites des ODD à traiter les causes profondes des inégalités et appellent à intégrer des visions alternatives, portées par des communautés historiquement marginalisées. Ces perspectives remettent en question la logique de consommation, les modèles économiques et les cadres de mesure standardisés, au profit d'un dialogue plus ouvert entre savoirs, cultures et pratiques.

Des initiatives concrètes illustrent la diversité des réponses possibles aux défis actuels : formes de coopération Sud-Sud basées sur la mutualité, innovations locales en matière d'agroécologie, systèmes de santé communautaires ou économies solidaires. Ces pratiques témoignent de la vitalité d'approches enracinées dans les contextes locaux, et de leur potentiel à enrichir les stratégies globales.

Renforcer ces dynamiques suppose une reconnaissance plus explicite des contributions des acteurs non étatiques, notamment les organisations paysannes, les réseaux de femmes, les mouvements sociaux et les collectivités territoriales. Leur rôle dans la définition, le suivi et la mise en œuvre des objectifs mérite d'être consolidé, non comme une simple participation consultative, mais comme une composante à part entière de la gouvernance du développement.<sup>21</sup>

Les perspectives post-2030 pourraient ainsi reposer sur une double exigence : corriger les déséquilibres institutionnels hérités, et valoriser la diversité des trajectoires de transformation. Dans cette optique, le renforcement de l'équité dans les relations internationales, l'intégration d'approches épistémiques plurielles et l'adaptation des outils de coopération constituent autant de leviers pour faire évoluer le système de développement vers davantage de cohérence, d'inclusivité et de durabilité.

**La question de la pérennité du cadre ODD après 2030 commence à se poser. Si les résultats actuels sont en deçà des ambitions, le socle commun qu'ils représentent reste central pour la coopération multilatérale. Leur échec éventuel fragiliserait encore davantage la confiance entre pays, tout en renforçant les risques d'un monde fragmenté. Comme le souligne Antonio Guterres, Secrétaire Général de l'ONU, « sans progrès, les inégalités continueront de se creuser, aggravant le risque d'un monde à deux vitesses ».**

<sup>19</sup> Laroche, G. (2023). Questionner les Objectifs de développement durable. *Revue internationale des études du développement*, 253(3)

<sup>20</sup> Nations Unies. (2023). *Rapport sur les objectifs de développement durable 2023 : Édition spéciale – Vers un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète*. Organisation des Nations Unies

<sup>21</sup> *Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ?* Article publié en 2014 dans *Ecologie industrielle, économie de la fonctionnalité*, Vol. 4, n°3]. *Ecologie industrielle, économie de la fonctionnalité*, Vol. 5, n°1. *Revue et révision 2024*